CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (Ramsar, Iran, 1971)

48e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 26–30 janvier 2015

**SC48-09 Rev.1**

[**Questions financières 2014/2015 relatives à la Convention de Ramsar**](http://www.ramsar.org/cda/en/ramsar-documents-standing-40th-meeting-of-the-22812/main/ramsar/1-31-41%5E22812_4000_0__)

**Actions requises:**

Le Comité permanent est invité à prendre note du présent rapport et à:

* 1. examiner le projet d'états financiers 2014 au 30 novembre 2014 et les propositions du Secrétaire général concernant l'utilisation du solde excédentaire du Fonds de réserve au 31 décembre 2014;
	2. approuver toute modification utile des budgets administratifs tels qu'approuvés par la COP11 pour 2015;
	3. approuver les propositions de modification du Secrétaire général concernant le budget approuvé par la COP11;
	4. définir toute autre mesure nécessaire relative au Fonds de petites subventions et à l'alinéa 20 de la Résolution XI.2;
	5. donner au Secrétariat les instructions nécessaires concernant les projets de résolutions à préparer pour la COP12.
1. L'Annexe 4 au présent rapport comprend le projet de bilan 2014 (établi selon le modèle de rapport suisse) au 30 novembre 2014. La vérification des comptes 2014 devrait avoir lieu en mars 2015. Les états financiers vérifiés seront publiés sur le site web de la Convention. Une synthèse du budget administratif 2014, du revenu et des dépenses effectifs au 30 novembre 2014 et des prévisions jusqu'au 31 décembre 2014 par rapport aux montants prévus à la COP11 figure en Annexe 5. Ces chiffres sont présentés selon le modèle de rapport Ramsar.

**Résultats 2014 – Budget administratif**

1. Note: les états financiers ont été établis au 30 novembre 2014.
2. En 2014, la Convention de Ramsar a adopté le nouveau système comptable de l'UICN. Ce changement et la mise en place du système ont pris plus longtemps que prévu et, de ce fait, aucun rapport financier n'a été disponible avant la mi-septembre 2014. À noter par ailleurs que certains rapports ne peuvent toujours pas être établis de manière automatique (par exemple le compte de résultat) et doivent être rédigés à la main. Des rapports additionnels de base devraient être disponibles avant le 28 février 2015.
3. **Une synthèse du budget administratif 2014 figure en Annexe 5**. L'exercice 2014 n'étant pas clos, cette synthèse se rapporte au budget jusqu'à fin novembre 2014. Elle fait apparaître le budget approuvé, les chiffres réels au 30 novembre 2014 et l'écart entre les prévisions et les sommes engagées. Les points suivants sont soulignés à l'intention du Comité permanent:
	1. Globalement, les recettes ont été conformes aux prévisions, à l'exception des impôts et des revenus d'intérêts. Le Gouvernement suisse rembourse l'impôt sur le revenu des expatriés qui vivent en Suisse. Or, du fait de dépenses salariales inférieures et d'une diminution du nombre des expatriés résidant en Suisse, on constate une baisse du montant des remboursements au titre de l'impôt sur le revenu, lequel devrait être inférieur de CHF 55 000  aux prévisions. Les revenus d'intérêt sont inférieurs de CHF 8000 au montant prévu.

* 1. Plusieurs facteurs expliquent la diminution des dépenses salariales: la prise en charge par l'assurance de la rémunération du Secrétaire général adjoint (SGA), le fait que le poste de Coordonnateur des partenariats n'ait pas été occupé jusqu'à la mi-avril 2014, le départ du Responsable financier en juin 2014 et la nécessité d'organiser deux sessions de recrutement pour engager un Responsable financier compétent, les économies de salaire liées aux nouvelles embauches et l'absence de frais de recrutement et de déménagement liés au nouveau Secrétaire général adjoint.
	2. Aucune augmentation relative à la hausse du coût de la vie imposée par l'UICN ni aucune autre hausse de salaire n’a été appliquée depuis 2011.
	3. La somme de CHF 120 000  a été affectée aux Initiatives régionales, comme convenu à la 47e Réunion du Comité permanent (Décision SC47-10).
	4. Conformément à la Décision SC47-15, des fonds excédentaires ont été réaffectés en faveur du Plan stratégique (CHF 76 000), des Missions consultatives Ramsar (CHF 50 000), de la traduction de documents en vue de la 48e Réunion du Comité permanent (CHF 90 000) et de l'organisation de la COP12 (CHF 150 000).
	5. Les pertes de change ont étés très modérées (CHF 5000). Les taux sont globalement restés stables et les positions sont correctement équilibrées.
	6. Poste K. Divers – le Fonds de réserve comprend les éléments suivants: fonds de réserve, créances douteuses et contributions en souffrance, frais juridiques, pertes de change et frais de rapatriement de personnel, congés et indemnités de licenciement.
		1. Les indemnités de licenciement, de rapatriement et de congés devraient se monter à CHF 100 000, pour tenir compte des coûts futurs d'éventuelles procédures en 2014.
		2. Le Fonds de réserve représentant 14% du budget administratif annuel, la provision supplémentaire de CHF 75 000 n'est pas nécessaire puisque les réserves restent dans la fourchette de 6 à 15% définie à la COP11 (Résolution XI.2, Questions financières et budgétaires, alinéa 21.c). Les fonds au titre de réserves doivent servir à parer à des dépenses imprévues (voir point 4.a. ci-dessus).
		3. Les frais juridiques, d'un montant de CHF 60 000, ont été conformes aux prévisions.
		4. Les provisions pour créances douteuses (contributions en souffrance) ont été fixées à CHF 78 000 au 30 novembre 2014, contre un budget prévu de CHF 50 000. Ce montant devra être revu en fin d'exercice, une fois toutes les contributions perçues.
1. L'Annexe 5 fait apparaître un budget administratif prévisionnel excédentaire de CHF 290 000 pour 2014, même après intégration de la baisse des revenus d'impôts et d'intérêts de CHF 61 000. Cependant, une fois prise en compte la dotation pour provisions prévue (d'un montant estimé à CHF 160 000), l'excédent disponible devrait se monter à CHF 130 000.
2. Cet excédent de CHF 130 000 est calculé de la manière suivante: CHF 351 000 (excédent), moins CHF 61 000 (revenus d'impôts et d'intérêts), moins CHF 160 000 (dotation pour provisions). Sous réserve de l'avis du Sous-groupe sur les finances, le Secrétaire général propose d'utiliser ces fonds excédentaires de la manière suivante.

* 1. Suite au passage au nouveau système comptable et à sa mise en place, aucune information sur l'état des finances n'a été communiquée par l'UICN durant les huit premiers mois et demi de 2014, si bien que la prudence est restée de mise sur le plan budgétaire. Compte tenu de ce retard et de l'incertitude quant à la date à laquelle les données budgétaires seraient finalement mises à disposition, il fut impossible d'utiliser les éventuels fonds disponibles de manière efficace au cours des deux derniers mois restants; il appartient donc désormais au Sous-groupe sur les finances de décider de la façon d'utiliser le solde disponible.
	2. Pour définir les éventuels investissements à recommander au Sous-groupe sur les finances, nous avons étudié les décisions budgétaires prises à la 47e Réunion du Comité permanent et constaté que toutes les activités en suspens nécessitant un financement en vue de la COP12 étaient déjà financièrement couvertes en ce qui concerne la coordination de la logistique, les frais liés aux réunions régionales et la participation du Bulletin des négociations de la Terre. Suite à cette excellente nouvelle, nous avons également envisagé de consacrer ces fonds à la participation des délégués à la COP12, mais nous tenons à rappeler au Sous-groupe sur les finances que cette mesure irait à l'encontre de toutes les décisions antérieures préconisant de ne pas allouer de fonds provenant du budget administratif au financement de la COP.
	3. Dans le cadre de notre réflexion sur d'autres solutions possibles, nous avons étudié les chiffres du budget non administratif de la COP11 (voir en Annexe 1 les chiffres en question tirés de l'Annexe III à la Résolution XI.2). Nous avons constaté que plusieurs rubriques prévoyaient la création de nouveaux postes dont le financement ne pouvait être garanti que sur un an, si bien qu'ils ne seraient probablement pas créés, ou la mise en place de dispositifs qui ne seraient financés qu'une fois d'autres décisions prises au cours de réunions ultérieures. Parallèlement, on a constaté que d'autres mesures avaient été financées au titre de ce budget ou de budgets antérieurs.
	4. Dans ce contexte, le Secrétaire général a proposé deux postes tirés du tableau de l’annexe 1 Dépenses inscrites au budget non administratif 2013-2015 qui pourraient bénéficier d'un financement sans que des décisions ultérieures ne soient nécessaires, dont deux éléments qui semblent correspondre à la vision et aux objectifs du nouveau Plan stratégique et qui contribueraient fortement au renforcement de la visibilité et du rayonnement de la Convention et amélioreraient la sensibilisation aux zones humides et la participation à leur gestion. Il sollicite l'avis du Sous-groupe sur les finances sur l'affectation des CHF130 000  disponibles, et lui demande de faire un choix parmi les propositions suivantes.
		1. **Priorité.** Missions consultatives Ramsar à l’intention de Parties dans l’incapacité d’autofinancer leurs missions, sachant que la valeur de ces missions est de plus en plus reconnue dans le monde, quelles que soient les régions, et que les besoins en la matière sont de plus en plus importants. – **Demande à hauteur de CHF 50 000**.
		2. **Priorité.** Soutien à la Journée mondiale des zones humides 2015 pour renforcer le soutien de Danone pour la préparation et la diffusion de produits tels que des brochures, des affiches et d’autres matériels de promotion de la JMZ 2015. – **Demande à hauteur de CHF 80 000.**
		3. **Nouveau poste.** Élaboration du premier « Recueil Ramsar » - un dossier composé de résumés d'une page sur chacun des Sites Ramsar d'une région du monde ou de l'Uruguay en tant que pays hôte de la COP12. Accompagné de superbes images, d'une carte et des principales informations relatives à un site donné, il servirait de modèle à d'autres pays/régions (voir la brève présentation figurant en Annexe 2). Le gouvernement pourrait cofinancer ce projet (à hauteur de CHF 25 000). – **Demande à hauteur de CHF 25 000**.
		4. **Nouveau poste.** Élaboration et diffusion d'une publication, avec le soutien de Star Alliance, sur l'« effet Ramsar » en Afrique qui illustrerait en une dizaine de témoignages l'importance et l'utilité de la Convention de Ramsar pour les Parties, ce qu'elle a apporté aux populations et à la nature et le rôle joué par les différents acteurs. Chaque récit s’accompagnerait d’une présentation des meilleures pratiques en matière d'utilisation rationnelle et de restauration des Sites Ramsar et décrirait les moyens mis en œuvre pour surmonter les difficultés rencontrées. Chacune des publications sur l'« Effet Ramsar » serait disponible sur le web et sur papier et pourrait servir d'exemple partout dans le monde (voir la brève présentation figurant en Annexe 3) – **Demande à hauteur de CHF 90 000**.

**Résultats 2014 – Budget non administratif**

1. Au 30 novembre 2014, la somme de CHF 556 000  avait été perçue au titre de contributions volontaires en espèces, dont CHF 345 000 versés par Danone aux fins de son engagement permanent à aider la Convention à communiquer sa mission (et en particulier promouvoir le bien-être humain et les zones humides en bonne santé), CHF 90 000 versés par le Gouvernement suisse et CHF 30 000 versés par le WWF Global Angola au nom du programme de Subvention suisse pour l'Afrique, tandis que le Canada (Ministre de l'environnement et Environnement Canada), la Corée du Sud, le Japon, le WWF, la Norvège, le Bureau régional du PNUE pour l'Asie occidentale et Star Alliance offraient différentes participations financières en faveur de l'organisation de réunions régionales. Sur l'année, les dépenses liées aux projets se sont montées à près de CHF 1 460 000. Les revenus, et les dépenses qui en ont découlé, ont été nettement inférieurs aux prévisions pour 2014, fixées à CHF 3 400 000.
2. Tous les résultats relatifs au budget non administratif ne sont pas encore présentés car ils devraient connaître des changements substantiels en décembre 2014; ils seront communiqués à l'oral au Sous-groupe sur les finances.

**Bilan 2014**

1. Le bilan figurant en Annexe 1 est établi à la date du 30 novembre 2014. La Convention affiche des soldes de trésorerie élevés en raison du versement de fonds alloués à des projets et du paiement anticipé de leurs contributions 2014 par un certain nombre de Parties contractantes. Elle présente également un solde créancier de fin d'exercice envers l'UICN et des fournisseurs externes correct. Ce bilan est solide, avec un solde de fonds de réserve non affectés conséquent et un solde net de fonds affectés à des projets légèrement supérieur à CHF 2,9 millions. (Ce solde net comprend des fonds volontaires accumulés et des contributions spécifiquement allouées provenant du budget administratif de 2014 et d'exercices antérieurs, lesquels seront débloqués après le 31 décembre 2014.)

**Budget administratif 2015**

1. Le budget administratif 2015 tel qu'approuvé par la COP11 est présenté en détail dans l'Annexe 6 au présent rapport, accompagné des propositions de modification exposées ci-dessous.
2. Le Secrétaire général propose le maintien de tous les postes actuels, assorti des changements ci-après. Tous ces changements relèveraient du budget administratif 2015, tel qu'approuvé par la COP11:
	1. maintien de tous les postes actuels financés par le budget administratif (Secrétaire général, Secrétaire général adjoint, 4 Conseillers régionaux principaux, 1 Responsable régional (Océanie - détaché), 1 Responsable des affaires régionales {qui sera remplacé par 1 Responsable régional (Afrique)}, 4 stagiaires au sein des équipes régionales, 1 Responsable des partenariats/de la collecte de fonds, 1 Responsable de l’appui au GEST, 1 Responsable financier, 1 Responsable de la documentation, 1 Responsable de la communication/CESP, 1 Chargé de communication, 3 Assistants administratifs) et création de poste pour 1 Responsable informatique .
	2. Les propositions de changement concernant le personnel de la Convention telles que présentées ci-dessus sont expliquées plus en détail ci-après et dépendront de l'approbation des nouvelles fonctions du Responsable des affaires régionales et de la création du poste de Responsable informatique pour 2015, mais tous les coûts y afférents seront inscrits au même budget, tel qu'approuvé par la COP11.
	3. Il est proposé de revoir le contenu du poste de Responsable des affaires régionales au départ de son titulaire actuel, en février 2015, de sorte que le nouveau titulaire exerce l'ensemble des responsabilités d'un Responsable régional (subalterne) pour l'Afrique. Un Responsable régional est déjà chargé de soutenir la région Océanie mais l'Afrique, qui compte plus de 50 Parties et a des besoins considérables, est considérée comme la région la plus prioritaire en ce qui concerne l'obtention d'un appui supplémentaire en faveur des équipes régionales.
	4. Il est également proposé de recruter trois autres Responsables régionaux dans les meilleurs délais, sous réserve des ressources disponibles, pour soutenir les Parties des régions Amériques, Asie et Europe. Cet élargissement du nombre de Responsables régionaux, chacun d'entre eux rendant compte au Responsable régional principal compétent, répond aux besoins prioritaires d’aide et d’avis de plus en plus souvent manifestés par les Parties, au nombre de tâches de plus en plus important liées aux Sites Ramsar et à d’autres zones humides, ainsi qu’aux besoins relatifs au nouveau Plan stratégique. Ces créations de postes permettront, entre autres, d’offrir un meilleur soutien technique aux Parties en ce qui concerne l’utilisation et la mise à jour du nouveau SISR et l’examen, les recherches et la résolution des dossiers relevant de l’article 3.2, ainsi qu’une aide pour concrétiser les initiatives régionales et obtenir des financements en faveur d’initiatives régionales et nationales. Il est proposé de transférer les autres responsabilités du Responsable des affaires régionales au nouveau Responsable informatique qui entrera en fonctions (voir ci-après).
	5. Il est proposé de créer un poste de Responsable informatique à partir de 2015 afin de réunir différentes fonctions et d'apporter une valeur ajoutée au Secrétariat en chargeant une seule et unique personne de la gestion de notre patrimoine virtuel et des mises à jour du site web, des bases de données, du SISR et du logiciel de gestion documentaire, tout en développant les capacités des Parties en ce qui concerne la saisie de données relatives aux Sites Ramsar directement sur le nouveau SISR et en veillant à ce que les rapports soient communiqués en temps voulu à la COP, etc. Actuellement, les différentes fonctions dans le domaine informatique sont réparties entre un informaticien à temps partiel chargé de contribuer à la gestion des bases de données et du SISR et le Responsable des affaires régionales. Or, les demandes sont bien supérieures à celles que peuvent absorber les effectifs actuels et ce nouveau poste permettrait de répondre plus logiquement à l'augmentation de nos besoins dans le domaine des technologies de l'information et à la complexité accrue de notre patrimoine virtuel.
3. Le budget dont il avait été convenu à la COP11 pour le projet de développement du SISR et le projet de réaménagement du web (**postes Gv** et **Gvi)** a été quelque peu revu à la baisse car l'essentiel des opérations est achevé. Les fonds excédentaires provenant de ces projets sont réaffectés au nouveau poste de Responsable informatique et le solde des fonds du budget administratif spécialement alloués à ces activités sera judicieusement alloué à la mise à jour continue des fonctions informatiques et à l'appui à l'amélioration des fonctions relatives à l'archivage.
4. Le Sous-groupe sur les finances soumettra en dernier lieu des recommandations à la 49e Réunion du Comité permanent concernant l'affectation de fonds provenant du budget administratif aux Initiatives régionales (**poste D**) qui rempliront les critères nécessaires pour la période 2013-2015 et que le Comité permanent aura déclaré conformes aux Directives opérationnelles Ramsar. De plus amples informations sur les propositions qu'il conviendra d'examiner seront fournies dans le cadre des préparatifs de la 49e Réunion du Comité permanent.
5. Les négociations entamées avec l'UICN au sujet des services offerts par l'organisation en 2015 et de l'augmentation des charges n'ont pas encore abouti. Au cours d'une réunion organisée en novembre, des questions ont à nouveau été soulevées quant au niveau et à la qualité des services rendus dans certains domaines d'appui. Début 2014 par exemple, la comptabilité de la Convention de Ramsar a été transférée sur le nouveau système comptable de l'UICN. Or, le temps nécessaire pour passer d'un système à l'autre a été largement sous-estimé et, de ce fait, aucun rapport financier n'a pu être présenté avant l'exercice mensuel d'août 2014. À ce jour, les pourparlers se poursuivent quant au niveau des frais de service, et ce dans différents domaines, y compris quant aux frais supplémentaires de CHF 33 500 facturés pour l'adoption et la mise en place du nouveau système. On ignore encore si les frais de service de l'UICN seraient conformes aux prévisions.
6. **Le poste Kii**, relatif aux augmentations nécessaires en ce qui concerne les provisions pour arriérés de contributions des Parties et pertes de change, dépend de plusieurs facteurs maîtrisables et non maîtrisables, (facteurs économiques mondiaux, engagements financiers de la part des Parties contractantes, participation du Secrétariat, etc.). (Pour de plus amples informations sir les arriérés de contributions, se reporter au document DOC SC48-10.)
7. Compte tenu du solde d'ouverture satisfaisant du fonds de réserve (**poste Ki**), l’imputation prévue de CHF 75 000  supplémentaires au fonds de réserve en 2015 ne sera pas nécessaire. Le Sous-groupe sur les finances et le Comité permanent étudieront dans le cadre de leurs délibérations sur le fonds de réserve (voir alinéa 5 ci-dessus) comment réaffecter au mieux les fonds prévus sous ce poste en 2015.
8. Compte tenu du solde d'ouverture satisfaisant sous la rubrique Divers (provisions pour pertes de change, frais de rapatriement de personnel, congés et indemnités de licenciement) (**poste Kiv**), l’imputation prévue de CHF 35 000 supplémentaires pour 2015 ne sera pas nécessaire. Le Sous-groupe sur les finances et le Comité permanent étudieront dans le cadre de leurs délibérations sur le fonds de réserve (voir alinéa 5 ci-dessus) comment réaffecter au mieux les fonds prévus sous ce poste en 2015.
9. Tout au long de 2015, obtenir un financement volontaire en faveur des activités approuvées par la COP devra constituer une priorité pour les Parties contractantes et le Secrétariat.

**Financement de la COP12**

1. Le Secrétariat a conclu un protocole d’accord avec le Gouvernement uruguayen concernant la COP12. Le pays hôte et le Secrétariat partageront le défi commun que représente le financement de la COP, tous deux étant résolus à réduire les coûts de la Conférence au maximum et à en optimiser l’impact.
2. **Budget administratif de la COP12**. Le Gouvernement uruguayen a accepté de transférer 600 000 USD en appui aux frais d’organisation de la COP du Secrétariat. En novembre 2014, la somme de 419 971 USD a été transférée, conformément à ce qui avait été convenu. Elle correspond à 70% du budget de la COP12 tel qu’approuvé.
3. Estimée à 350 000 USD, l’insuffisance de fonds pour la COP12 a été comblée grâce aux décisions figurant dans le document SC47-15; trois grandes activités non financées pourront ainsi bénéficier d’un financement, un excédent de CHF 90 000 provenant du Fonds de réserve ayant été affecté à la traduction des documents en vue de la 48e Réunion du Comité permanent et CHF 150 000 ayant été alloués en faveur de l’organisation de la COP12. La Suisse a par ailleurs confirmé qu’elle verserait une contribution volontaire supplémentaire de CHF 100 000 pour la traduction de documents destinés à la COP12 et l’Uruguay a pris les mesures nécessaires auprès de donateurs pour assurer la prise en charge de la couverture de la Conférence par l’équipe du Bulletin des négociations de la Terre (IISD).

1. **Autres besoins financiers liés à la COP**. Outre l’insuffisance de fonds ci-dessus mentionnée, la Convention doit obtenir un appui financier d’USD 1 390 000 pour soutenir la participation des délégués à la COP12.

**Questions de fond en vue de la COP12: Programmes de petites subventions**

1. Le Secrétariat administre trois programmes de subvention, dont deux programmes régionaux aux bailleurs de fonds uniques (le programme de Subvention suisse pour l’Afrique et le programme Wetlands for the Future, financé par les États-Unis). À vocation internationale, le Fonds de petites subventions (FPS) peut bénéficier d’un nombre de bailleurs de fonds illimité et vise à aider des pays en développement ou des économies en transition à préserver les zones humides. Il repose cependant sur les seules contributions volontaires de gouvernements ou de particuliers, lesquelles sont actuellement en net repli.[[1]](#footnote-1)
2. Un compte rendu actualisé des activités du FPS a été envoyé aux membres du Comité permanent en octobre 2013. Il dressait une synthèse des fonds non affectés immédiatement disponibles après la clôture de plusieurs projets financés. Sur la base d’évaluations techniques réalisées dans un premier temps en 2010 et 2011 puis mises à jour en 2013, ces fonds ont depuis été alloués à deux propositions de projet soumises par Anguilla et l’Iraq.
3. En novembre 2013, une nouvelle édition de portefeuille du FPS a été publiée et diffusée; elle dressait la liste de tous les projets FPS soumis et évalués en 2010 et 2011 et en attente de financement. Jusqu’ici, aucun bailleur de fonds n’a manifesté d’intérêt majeur envers ces projets.
4. Le Secrétariat espère que le Comité permanent ne lui demandera pas de lancer un nouvel appel à projets pour le cycle 2015 du FPS compte tenu des sommes actuellement disponibles, des perspectives à court terme de collecte de nouveaux fonds et de la longue liste de projets encore en attente de financement.
5. Bien qu’obtenir des fonds en faveur du FPS se soit dernièrement révélé difficile, d’autres organisations, par le biais de leurs propres programmes de petites subventions, ont contribué de manière substantielle à la réalisation des objectifs de la Convention de Ramsar. Depuis 1992 par exemple, le Programme de petites subventions du Fonds pour l’environnement mondial (PPS/FEM) a financé 14 000 projets soumis par 125 pays pour un montant d’USD 450 millions et a obtenu des cofinancements d’un montant similaire. Plus de 600 projets soutenus par ce programme portaient sur des zones humides, dont 150 sur des Sites Ramsar.
6. Le Responsable des partenariats sera chargé d’étudier plus en détail dans quelle mesure ces différentes sources de financement ont contribué à la réalisation de projets ayant trait aux zones humides de façon à mieux cerner l’utilité des mécanismes de financement actuels. Cette étude permettra aux Parties contractantes d’être mieux informées et au Secrétariat d’être davantage en mesure d’appuyer les efforts qu’elles déploient pour obtenir de nouveaux fonds en faveur de l’utilisation rationnelle des zones humides.

**Questions de fond en vue de la COP12: projet de résolution sur les finances 2016-2018**

1. Le Secrétariat établira différents scénarios budgétaires pour la période 2016-2018; ils comprendront un budget administratif (financé grâce aux contributions des Parties) et un budget non administratif, et seront conformes aux modèles de présentation en vigueur ainsi qu’au Quatrième plan stratégique pour 2016-2021, actuellement en cours d’élaboration. À la 48e Réunion du Comité permanent, le Secrétariat sollicitera un premier avis à leur sujet au Sous-groupe sur les finances avant de lui demander de nouveaux commentaires et d’établir une proposition de budget officielle assortie de plus amples précisions pour la 48e Réunion du Comité permanent.
2. Pour plus de renseignements sur les propositions de résolution concernant les contributions impayées, voir le document SC48-10.

**Annexes**

1. Dépenses inscrites au budget non administratif 2013-2015 (Annexe III de la Résolution XI.2)
2. Proposition d’élaboration d’un « Recueil » des Sites Ramsar d’une région ou d’un pays
3. L’effet Ramsar: faire en sorte que les meilleures pratiques régionales soient applicables et reproductibles
4. États financiers non vérifiés 30 novembre 2014 (selon le modèle de rapport suisse)
5. Résultats du budget administratif 2014, budget approuvé par la COP11, chiffres réels au 30 novembre 2014, prévisions au 31 décembre 2014 et écart par rapport aux prévisions
6. Budget approuvé par la COP11 et proposition de budget 2015

**Annexe 1**

**Dépenses inscrites au budget non administratif 2013-2015 (extrait de l'Annexe III à la Résolution XI.2)**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Élément dubudget non administratif | Financementnécessaire sur trois ans (en CHF) |
| 1. Responsable junior des partenariats/appels de fonds pour soutenir le Coordonnateur des partenariats et mettre en place l'unité. Il pourrait s'agir du JPO ou autre.
 | B | 390 000 |
| 1. Un Responsable régional pour soutenir chacune des quatre équipes régionales au sein du Secrétariat, à compter de 2014. Il pourrait s'agir du JPO.
 | C | 1 174 000 |
| 1. Appui au réseau des Initiatives régionales et Centres régionaux. Financement pour les activités prioritaires.
 | D | 900 000 |
| 1. Programme de travail du GEST pour la période 2013-2015 (stratégies 1.1, 1.2, 1.4, 1.5, 1.6, 1.7, 1.9, 2.5, 3.1), y compris le projet GWOS (Système mondial d'observation des zones humides), (mais à l'exclusion du projet SISR (Service d'information sur les Sites Ramsar) mentionné au point 8 ci-dessous).
 | E | 1 905 000 |
| 1. Cadre junior au poste de webmaster/responsable des médias sociaux en appui à l'équipe en charge de la communication.
 | F | 390 000 |
| 1. Responsable informatique chargé, entre autres, d'introduire les mises à jour sur le site web et le logiciel de gestion de la documentation, de permettre la participation à InforMEA et d'appuyer d'autres activités de gestion des bases de données et de mises à jour. Également chargé d'encadrer le projet de refonte du SISR et de la base de données électroniques sur les Sites Ramsar.
 | G | 390 000 |
| 1. Services d'interprétation pour les réunions des sous-groupes du Comité permanent.
 | I | 75 000 |
| 1. Investissement dans le système de soumission en ligne des FDR (Fiches descriptives Ramsar) et dans le logiciel et les processus liés au SISR.
 | 1 | 400 000 |
| 1. Maintien de la Journée mondiale des zones humides (actuellement financée par Danone) au niveau actuel, c.-à-d. préparation et diffusion de produits comme des brochures et des affiches et d’autres matériels de CESP à adapter et promotion de la Journée mondiale des zones humides (stratégie 4.1).
 | 2 | 300 000 |
| 1. Financement de Missions consultatives Ramsar d’urgence pour des Parties qui ne peuvent pas autofinancer leurs missions (stratégies 2.4, 2.6)
 | 3 | 450 000 |
| 1. Organisation d’un atelier de plan d’action de CESP et d'autres actions de CESP pour soutenir les activités de CESP financées par le budget administratif (stratégie 4.1)
 | 4 | 300 000 |
| 1. Financement de CHF 1 million par an pour alimenter le Fonds de petites subventions et de CHF 400 000 pour d’autres subventions afin de maintenir les trois programmes de subvention actuels opérationnels (en appui à plusieurs stratégies 2009-2015, dont les stratégies 1.3 et 5.1).
 | 5 | 4 200 000 |
| 1. Financement de réunions régionales annuelles (techniques) à renforcer dans l’année précédant la COP afin de financer la participation des délégués et les frais des réunions régionales préparatoires de la COP.
 | 6 | 1 050 000 |
| 1. Financement de délégués parrainés éligibles pour la COP12 en 2015 (stratégies 3.3, 4.2).
 | 7 | 1 200 000 |
| 1. Financement pour terminer le processus de vision 2016-2021 et de Plan stratégique 2016-2021, avec une participation importante des Parties contractantes et autres acteurs pertinents pour 2016-2021.
 | 8 | 250 000 |
|  |  |  |
|  | CHF | 13 374 000 |

**Annexe 2**

**Proposition d’élaboration d’un « Recueil » des Sites Ramsar d’une région ou d’un pays**

**Objet**

Mettre en relief « l’effet Ramsar » en réunissant les données essentielles sur une série de sites et en les présentant de façon à ce qu’elles puissent être facilement retenues. Cette initiative permettrait de:

* inciter les Parties à la Convention à mettre à jour les données du SISR;
* proposer aux décideurs politiques un outil intéressant qui pourrait servir différents objectifs;
* proposer aux centres d’accueil des zones humides une documentation attrayante;
* promouvoir un type d’écotourisme axé sur les zones humides;
* proposer aux plus jeunes des éléments anecdotiques.

**Principaux publics cibles**

Décideurs politiques, pour qu’ils aient une meilleure appréciation de leur investissement dans les Sites Ramsar et les valeurs associées

Touristes férus ou non d’écologie en quête de brèves informations sur des attractions naturelles

Visiteurs se présentant au centre d’accueil de zones humides

Écoles et centres de formation

**Format**

Brochure par pays ou région renfermant des fiches d’information individuelles sur chaque Site Ramsar

Chaque fiche de présentation contiendrait:

* des données élémentaires sur le site (emplacement, limites, superficie);
* des renseignements sur les principales espèces végétales et animales présentes;
* des informations sur la façon dont le site est géré, sur la participation des communautés locales et sur l’utilisation rationnelle des ressources provenant des zones humides;
* des témoignages sur la façon dont les Sites Ramsar aident à faire reculer la pauvreté et à améliorer la qualité de vie des riverains;
* des précisions sur la gamme d’avantages et de services que le site procure et une estimation de leur valeur (p. ex. en termes d’épuration de l’eau, de protection du littoral, d’écotourisme, de pêche, etc.).

Ces fiches seraient réunies dans un recueil sur les zones humides qui comprendrait:

* une brève présentation du pays, de son climat et de ses paysages;
* une carte de la zone en question indiquant succinctement tous les Sites Ramsar;
* des éléments intéressants sur les Sites Ramsar (nombre total, géographie, sites les plus élevés, sites présentant la plus grande diversité biologique, etc.).

**Façons possibles de procéder**

*Option 1:* désigner un pays (p. ex. l’Uruguay) et collaborer avec les autorités compétentes pour concevoir le premier recueil de Sites Ramsar au niveau national. L’Uruguay pourrait effectivement être intéressé par la réalisation d’une publication de ce type à temps pour la COP.

*Option 2:* désigner une région (p. ex. l’Afrique) et créer un recueil recensant l’ensemble des sites du continent. Le document pourrait lui aussi être conçu à temps pour la COP et mettre en avant le rôle des zones humides dans la réduction de la pauvreté et la sécurité de l’eau. Ce faisant, les pays africains Parties à la Convention pourraient être invitée à mettre à jour leurs données sur le SISR.

**Annexe 3**

**L’effet Ramsar:**

**Faire en sorte que les meilleures pratiques régionales soient applicables et reproductibles**

**Défi à relever**

La Convention de Ramsar sur les zones humides (Ramsar, Iran 1971) est au bénéfice de plus de 40 ans d’expérience et de connaissances dans le domaine de la conservation et de l’utilisation rationnelle des zones humides.

Dans les cinq prochaines années, le principal défi pour la Convention consistera à ralentir, mettre un terme ou inverser la tendance à la disparition et à la détérioration des zones humides. Selon de récentes études, pas moins de 64% des zones humides du monde entier auraient disparu depuis 1900.

Outre ce défi, il est urgent de sensibiliser les décideurs politiques et le grand public aux avantages fondamentaux que procurent les zones humides à l’humanité, notamment en ce qui concerne:

* l’alimentation en eau des populations humaines et des zones agricoles;
* l’épuration des eaux polluées et la recharge des nappes phréatiques;
* la production alimentaire (grâce à la riziculture ou aux zones d'élevage et d'alevinage que constituent les zones humides pour pratiquement toutes les espèces de poissons dans le commerce);
* l’atténuation des risques d’inondation ou de sécheresse grâce à leurs capacités naturelles de stockage et de libération d’eau;
* la protection du littoral à l’heure où les tempêtes sont plus violentes et où le niveau de la mer s’élève;
* le stockage du carbone dans l’ensemble des zones humides et surtout dans les tourbières (lesquelles parviennent à séquestrer un volume de carbone deux fois plus important que celui de l’ensemble des forêts du monde).

**Étendue du savoir-faire disponible**

La Convention de Ramsar gère une base de données précises sur toutes les Zones humides d’importance internationale désignées en tant que telles et portant le nom de Sites Ramsar (le Service d’information sur les Sites Ramsar, ou SISR), laquelle contient des informations sur la superficie de chaque site, les espèces de faune et de flore qu’il abrite, ses valeurs hydrologiques et culturelles, les menaces qui pèsent sur lui et son état général.

La Convention publie également toute une série de rapports et de notes d’information techniques touchant à différentes questions liées aux zones humides et assortis de données scientifiques complètes.

Ce qui fait défaut, c’est un ensemble de témoignages [sorte de « clé de voûte »] qui permettrait de rassembler l’ensemble des connaissances et des enseignements pour les traduire en études de cas facilement compréhensibles; une perspective régionale serait adoptée et les questions liées aux zones humides seraient placées dans un contexte géographique donné.

**Solution proposée**

Élaborer une série d’études de cas décrivant les meilleures pratiques recensées dans une région donnée à l’intention des principaux acteurs et décideurs politiques intéressés qui seraient confrontés à des défis du même ordre et auraient besoin de s’appuyer sur des exemples positifs (que ce soit dans la même région ou dans des zones comparables). L’objectif serait de réunir un ensemble de meilleures pratiques et de les présenter de façon à ce qu’elles puissent être facilement retenues et applicables et à ce qu’elles aident les parties intéressées à inverser la tendance à la disparition des zones humides où à gérer les zones humides de façon rationnelle.

Pour ce faire, nous avons demandé à chacun des quatre Conseillers régionaux Ramsar de recommander dix études de cas au sein de leur région qui pourraient servir d’exemples de meilleures pratiques. L’objectif serait, dans chaque région, de donner une illustration:

* des différents pays et types de zones humides;
* de la façon dont la Convention de Ramsar a contribué à inverser de manière spectaculaire la tendance à la disparition et à la détérioration des zones humides;
* des types de mesures précises qui ont porté leurs fruits dans une région donnée, en accordant une attention particulière à la fois aux contextes géographique et culturel;
* de la façon de faire participer les communautés et les parties intéressées à l’utilisation durable et rationnelle des zones humides;
* de la façon dont les traditions et les savoirs locaux peuvent contribuer à l’utilisation durable des zones humides.

Cette proposition vise à dresser une liste pilote d’études de cas portant sur la région Afrique et de s’en servir pour créer un modèle en vue d’autres études régionales du même type. Un calendrier et un budget sont à l’étude pour la mise en place de cette première phase du projet.

**Annexe 4**

**États financiers non vérifiés au 30 novembre 2014 (selon le modèle de rapport suisse)**



**Annexe 5**

**Résultats du budget administratif 2014, budget approuvé par la COP11, chiffres réels au 30 novembre 2014, prévisions au 31 décembre 2014 et écart par rapport aux prévisions**



**Annexe 6**

**Budget approuvé par la COP11 et proposition de budget 2015**

****

\*\*Subventions à l’éducation et congés dans les foyers

\*\*\* Frais de recherche de logement, déplacement de famille en Suisse (voyages et biens personnels)

1. À l'alinéa 20 de la Résolution XI.2, la Conférence des Parties contractantes réaffirme sa conviction que les programmes de subvention de la Convention, notamment le Fonds de petites subventions, sont très importants pour l’application de la Convention, et invite les Parties, entre autres, à verser des contributions volontaires supplémentaires pour garantir le fonctionnement efficace de ces programmes. Elle demande au Comité permanent d’examiner le fonctionnement de ces programmes durant la période triennale et au Secrétariat de faire du Fonds de petites subventions une priorité pour tous les travaux d’appels de fonds. [↑](#footnote-ref-1)